

**CACS**  
de la S.C.C.

# TROYES

**CACIB**  
de la F.C.I.

**4 et 5 FEVRIER 2012**

**CLÔTURES DES ENGAGEMENTS :**  
**20 DECEMBRE 2011**  
**et 15 JANVIER 2012**

**PARC DES EXPOSITIONS**  
Avenue Charles Delestraint - 10000 TROYES

Entrée des chiens à partir de 8h30  
Jugements à partir de 10 h  
Buvette et restaurant  
dans l'enceinte de l'exposition  
Cages et Rings dans Halls chauffés  
Parking

**Il ne vous sera pas adressé d'accusé de réception ; votre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition**

**LOTS ET COUPES**  
**Concours Jeune Présentateur**  
(inscription au secrétariat)  
**Démonstrations d'Agility,**

LES DEMANDES D'ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉES DE LEUR MONTANT NE SERONT PAS RETENUES

**PARKING GRATUIT**

**CAGES SUR DEMANDE : 10 €**  
Confirmation pour les chiens engagés à l'exposition (sauf races mentionnées sans confirmation)

**JURY RING D'HONNEUR**

**Samedi**  
Meilleur du 2<sup>e</sup> groupe : M. CHAPIRO  
Meilleur du 5<sup>e</sup> groupe : Mme KADIKE (Lett)  
Meilleur du 6<sup>e</sup> groupe : M. BOITARD  
Meilleur du 7<sup>e</sup> groupe : M. JENTGEN (Lux)  
Meilleur du 10<sup>e</sup> groupe : M. DUPAS

**Dimanche**  
Meilleur du 1<sup>er</sup> groupe : M. KERIHUEL  
Meilleur du 3<sup>e</sup> groupe : M. RADJIC (Slov.)  
Meilleur du 4<sup>e</sup> groupe : M. BOELAARS (NL)  
Meilleur du 8<sup>e</sup> groupe : M. KANE (GB)  
Meilleur du 9<sup>e</sup> groupe : M. OLIVEIRA (P)

**Concours Jeune Présentateur**  
(Samedi et dimanche) : M. BOITARD  
**Jury lots d'Élevage Samedi :**  
M. BARENNE  
**Jury lots d'Élevage Dimanche :** Mme ROSER  
**Jury des Meutes :** M. BOITARD

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION : M. MEDARD-RINGUET**

**Participation aux frais d'organisation**

Catalogue compris	Jusqu'au 20/12/11	Jusqu'au 15/01/12
Pour le 1 <sup>er</sup> chien (Puppies et Vétérans exclus)	38 €	45 €
Pour le 2 <sup>e</sup> chien	35 €	42 €
Pour le 3 <sup>e</sup> et les suivants (chacun)	32 €	39 €
Puppy, Vétéran	28 €	35 €
Chien Ne Concurrent pas	14 €	14 €
Meute donnant droit à 6 chiens en classe individuelle	70 €	75 €
Autres chiens de la meute (chacun)	15 €	35 €
Classe Elevage, Lot d'élevage	Gratuit	Gratuit
Cage	10 €	10 €
Carte d'accompagnateur	5 €	5 €
Entrée gratuite jusqu'à 10 ans - 1 entrée par chien engagé		
<b>Réduction de 3 € sur chaque engagement pour les adhérents SCCA 2012</b>		

**Libeller le paiement à l'ordre de SCCA**

**JURY PRESSENTI**  
La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

**SAMEDI 4 FEVRIER 2012**

**GROUPE 2**  
Dobermann, Pinscher, Affenpinscher, Schnauzer, Hollandaise Smoushond, Dogue de Bordeaux, Mâtin napolitain ..... M. CHAPIRO  
Terrier noir, Broholmer, Boxer, Bullmastiff, Dogue allemand, Mastiff, Cane Corso ..... M. JOUANCHICOT  
Bulldog anglais, Tosa, Aïdi, Berger de Bosnie-Herzégovine et de Croatie, Sarplaninac  
Chiens de berger d'Anatolie, d'Asie Centrale, du Caucase, du massif du Karst ..... M. RADJIC (Slovenie)  
*Conf M. CHAPIRO*

**SPECIALE CAMILA (Dogues des Canaries, majorquin, Filas Brasileiro, de Sao Miguel, Chiens de Castro Laboreiro, de la Serra Estrela, Mâtins espagnol, de l'Alentejo, Cimarron Uruguayen), Dogue argentin** ..... M. RODRIGUEZ  
Rottweiler (*Conf M. JOUANCHICOT*) ..... M. OLIVEIRA (P)  
Shar Pei ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL  
Montagne et Mâtin des Pyrénées, Chien du Saint Bernard, Dogue du Tibet ..... M. PECOULT

**SPECIALE LÉONBERG, Hovawart** ..... M. KERIHUEL  
Terre Neuve, Landseer, Bouviers suisses (*Conf M. KERIHUEL*) ..... M. KANE (G B)

**GROUPE 5**  
Malamute de l'Alaska, Samoyède, Spitz des Visigoths, Spitz Allemands, Spitz italien Volpino, Spitz japonais, Chow Chow, Eurasier ..... Mme KADIKE (Lettonie)  
*Conf M. BARENNE*

Husky, Akita, Akita américain, Basenji, Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Chiens nus mexicain et du Pérou, Cursinu, Podencos, Cirneco et reste du groupe ..... M. BARENNE

**GROUPE 6**  
Chien de Saint Hubert, Bleus de Gascogne, Gascons Saintongeois, Griffons Vendéens, fauve de Bretagne, Griffon nivernais, Basset Hound, Basset artésien normand, Rhodesian Ridgeback ..... Mme ROSER  
**SPECIALE DALMATIEN** ..... M. SALLET  
Poitevin, Billy, Chien courant espagnol, Anglo-Français de petite vénerie, Bruno Saint-Hubert Français, Ariégeois, Beagle-Harrier, Chien d'Artois, Porcelaine, Harrier, Chien courant italien, Chiens courants suisses, Beagle, et reste du groupe ..... M. BOITARD

**GROUPE 7**  
**SPECIALE EPAGNEUL DE MÜNSTER ET LANGHAAR**  
**SPECIALE BRAQUE HONGROIS VIZSLA**  
Braque allemand, Drahthaar, Pudelpointer, Stichelhaar, Perdiguero de Burgos, Braques de Weimar, de l'Ariège, d'Auvergne, du Bourbonnais, français, St Germain, italien, Gammel Dansk, Chien d'arrêt portugais (*Conf M. MEDARD RINGUET*) ..... M. JENTGEN (Lux)  
Epagneuls bleu de Picardie, Breton, Français, Picard, de Pont-Audemer, Epagneul de Saint-Usuge, Griffon Korthals, Barbu tchèque, Pointer, Setter anglais, Setter Gordon, Setter irlandais et reste du groupe ..... M. MEDARD-RINGUET

**GROUPE 10**  
Afghan, Saluki, Lévrier polonais, écossais, irlandais, espagnol ..... M. DUPAS  
Barzoï ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL  
**SPECIALE PETIT LÉVRIER ITALIEN**, Greyhound, Whippet, Lévrier hongrois, Azawakh, Sloughi (*Conf M. DUPAS*) ..... M. DA SILVA (P)

**DIMANCHE 5 FÉVRIER 2012**

**GROUPE 1**  
Berger allemand, Chiens de berger belge, (*Conf M. DUPAS*) ..... M. JENTGEN (LUX)  
Schipperke, Shetland, Bobtail, Welsh Corgi, Bergers Hongrois, Berger bergamasque, Berger de Maremme et des Abruzzes, Berger hollandais, Schapendoes ..... M. DUPAS  
**SPECIALE CAMILA (Chien de berger de Majorque, Serra de Aires)**  
Chien de berger catalan, Bergers de Beauce, de Brie, de Picardie, des Pyrénées, Chien-loup tchécoslovaque ..... M. PECOULT  
Berger australien, Kelpie australien (*Conf M. DUPAS*) ..... Mme KADIKE (Lettonie)  
Colley, Colley barbu, Border Collie ..... Mme ROSER  
Chien loup de Saarloos, Berger des Tatras, Nizinny, Berger de Russie Méridionale, Berger Blanc Suisse, Chiens de berger croate et Roumains de Mioritzza et des Carpatas, Bouviers d'Australie, des Ardennes, des Flandres et reste du groupe ..... M. KERIHUEL

**GROUPE 3**  
Airedale, Bedlington, Border, Fox-Terrier, Terrier Brésilien, Jagd terrier, Terrier froment irlandais, Terrier Gallois, Terrier irlandais, Terrier de Manchester, Jack et Révérend Russell, Terrier Japonais, Bull Terrier ..... M. DEVITT  
Bull Terrier du Staffordshire, Staffordshire américain ..... Mme EHM  
Kerry Blue Terrier, Cairn Terrier, Skye Terrier, Terrier australien, Terrier d'Ecosse, West Highland White Terrier, Australian Silky Terrier, Toy Terrier, Terrier du Yorkshire et reste du groupe (*Conf M. DEVITT*) ..... M. RADJIC (Slo.)

**GROUPE 4**  
Teckel (*Conf M. DUPAS*) ..... M. BOELAARS (NL)

**GROUPE 8**  
Retrievers de la Nouvelle Ecosse, de la Baie de Chesapeake, Golden ..... M. FACQ  
Flat et Curly Coated Retrievers, Retriever du Labrador (*Conf M. FACQ*) ..... M. KANE (G.B)  
Chien d'Oysel allemand, Barbet, Chiens d'eau (*Conf M. DUPAS*) ..... M. JENTGEN (LUX)  
Cockers, Clumber, Field Spaniel, Springer Spaniel, Springer gallois, Sussex Spaniel, Irish Water Spaniel, Kooikerhondje ..... Mme JACQUIER-GRAVELEAU

**RACES INVITÉES : Sussex spaniel, Clumber spaniel, Irish water spaniel, Field spaniel et Welsh spaniel Engagements gratuits, par courrier uniquement.**

**GROUPE 9**  
Bichons, Coton de Tuléar, Petit chien lion ..... Mme BOTTUSSI-JOCQUEL  
Caniche, Terrier de Boston, Carlin ..... M. CHAPIRO  
Griffons belge, bruxellois, brabançon, Chien chinois à crête (*Conf M. BARENNE*) ..... M. DA SILVA (P)  
Epagneul tibétain, Lhasa Apso, Shih Tzu, Terrier du Tibet, Chihuahua, Kromfohrländer, Petit chien Russe ..... M. BARENNE  
King Charles Spaniel, Cavalier King Charles Spaniel Mâles ..... M. OLIVEIRA (P)  
*Conf M. MEDARD-RINGUET*  
Cavalier King Charles Spaniel Femelles ..... M. MEDARD-RINGUET  
Pékinois, Epagneul japonais, Epagneul continental ..... M. SALLET  
Bouledogue français ..... M. JOUANCHICOT

**LA MEILLEURE FAÇON DE VOUS ENGAGER !**  
Engagement possible sur internet : <http://cedia.fr>  
Engagements en ligne - **paiement sécurisé**

**Renseignements : 03 25 05 96 73 - 03 84 20 68 28**  
**ou [scca-asso@orange.fr](mailto:scca-asso@orange.fr)**  
**N.B. : il ne sera pas rappelé les n° de Tél. Mobile**

**Vos engagements devront être adressés à**  
**CEDIA - Exposition de Troyes - 31230 COUEILLES**  
**accompagnés obligatoirement du montant des frais (établi à l'ordre de la SCCA),**  
**des photocopies des justificatifs pour les engagements en classe champion ou travail,**  
**du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie.**  
Tout engagement incomplet sera retourné

# EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À TROYES,  
Parc des Expositions, les 4 et 5 Février 2012

**HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT** – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h30. Les jugements commenceront à 10h00 précises.

**LOGEMENT** – Seuls les chiens dont les propriétaires auront acquitté le montant de la réservation seront logés dans des cages. Toute infraction peut entraîner l'exclusion du chien et la suppression de ses récompenses. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages ; seules les couvertures sont admises, sauf pour les meutes.

**SORTIE DES CHIENS** – Les chiens non classés pourront sortir à partir de 15h30. Les chiens classés (jusqu'à 4<sup>e</sup> Exc.) ne pourront sortir avant 17h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 45 €.

**AFFICHAGE** – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

**TOILETTAGE** – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

**PRESENTATION** : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

**SERVICE VÉTÉRINAIRE** – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

**ANNULATION** – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

**ENGAGEMENTS** – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

**Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines** (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes élevage ou lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

## CLASSES D'ENGAGEMENT

**Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.**

### • CLASSES INDIVIDUELLES

**INTERMÉDIAIRE** – Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**OUVERTE** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**TRAVAIL** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**CHAMPION DE BEAUTÉ** – Réserve exclusivement aux chiens âgés de 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

**PUPPY** – Pour les chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant) Elle ne donne pas lieu à un classement.

**JEUNES** – Pour tous chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

**VÉTÉRAN** – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

### AUTRES CLASSES

**MEUTES** – Uniquement Terriers - Teckels - Chiens Courants.

**CHIENS COURANTS** : Pour six chiens courants minimum, de même race et variété, sans distinction de sexe, appartenant au même propriétaire. Chaque sujet composant la Meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement.

**TERRIERS-TECKELS** : Pour six terriers ou 6 teckels minimum. Le propriétaire doit justifier que 3 de ses chiens engagés ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe travail ou qu'il est titulaire d'une attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

**TECKELS** : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

**OBLIGATIONS SANITAIRES** : 2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

**ÉLEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

**LOT D'ÉLEVAGE** – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1<sup>er</sup> degré.

**CHIENS "NE CONCOURANT PAS"** – Pour les chiens âgés de 6 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

**RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS** – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de la Société Canine Champagne Ardennaise et restera acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou la carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur Internet, seuls les engagements payés sur cedia.fr seront pris en compte.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS** – La 1<sup>re</sup> clôture des engagements est fixée au 20 décembre 2011, la 2<sup>e</sup> clôture (tarifs majorés) est fixée au 15 janvier 2012. Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat (idem pour les engagements au 1<sup>er</sup> tarifs parvenant après la 1<sup>re</sup> clôture).

### REFUS OU EXCLUSIONS :

1<sup>o</sup> des engagements :

- a) des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- b) des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 6 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

2<sup>o</sup> des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) des chiens nés en France ou l'étranger après le 28 août 2008, ayant les oreilles coupées. Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural (Modifié par Décret n°2009-1768 du 30/12/2009 - art. 1),

*«Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites.*

*La vente ou la présentation, lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite.*

*Les dispositions du présent article ne s'opposent pas à la présentation, lors des manifestations ou expositions visées à l'alinéa précédent, par des ressortissants d'Etats où l'otectomie est autorisée, d'animaux ayant légalement subi cette intervention.»*

(Voir liste des pays signataires sur : <http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ChercheSig.asp?NT=125&CM=1&DF=19/01/2010&CL=FRE>)

- b) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;

c) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

- d) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

e) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

**JUGEMENTS** – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

**C.A.C.S.** : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2<sup>e</sup> Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1<sup>ers</sup> Excellent des deux autres classes.

**C.A.C.I.B.** : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1<sup>er</sup> "Excellent" (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif "Excellent" à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE** – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

**MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE** – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

**MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION** – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1<sup>re</sup> journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2<sup>e</sup> jour.

**CONFIRMATIONS** : ATTENTION : Concernant les chiens à oreilles coupées, lire rubrique «refus ou exclusions», §2.

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

- Gr 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laborero, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Eta, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Iblenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr 6 : Rhodesian Ridgeback \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr 8 : Retrievers \_\_\_\_\_ 15 mois
- Gr 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais \_\_\_\_\_ 10 mois
- Gr 10 : Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski \_\_\_\_\_ 15 mois

**RÉCLAMATIONS** – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 108 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

**SANCTIONS** – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

**RESPONSABILITÉ** – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

### TRÈS IMPORTANT

#### Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé. Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

**OBLIGATIONS SANITAIRES** : 2<sup>e</sup> Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).



SOCIÉTÉ CANINE CHAMPAGNE ARDENNE Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

# EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE TROYES

## 4 et 5 FEVRIER 2012

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à : **CEDIA - Exposition de Troyes - 31230 COUEILLES.**

- Joindre impérativement :**
- *Votre règlement à l'ordre de la S.C.C.A. (tout règlement à l'ordre de CEDIA sera retourné)*
  - *la photocopie des justificatifs (champion et travail),*
  - *la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2<sup>e</sup> catégorie ou provenant de l'étranger*

**Renseignements : 03 25 05 96 73 - 03 84 20 68 28 - [scca-asso@orange.fr](mailto:scca-asso@orange.fr)**  
**N. B. : il ne sera pas rappelé les n° de tél. mobile**

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue.  
 Attention aux précisions indispensables pour certaines races. Classes Travail et Champion : voir au verso

N° tatouage ou transpondeur : \_\_\_\_\_

**Ne rien inscrire**

N° Livre d'Origines : \_\_\_\_\_

Nom du chien : \_\_\_\_\_

Race : \_\_\_\_\_

<b>Variété :</b> Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant Suisse, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	<b>Taille :</b> Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	<b>Couleurs :</b> Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	<b>Nature du poil :</b> Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	<b>Poids :</b> Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.
---	--	--	---	--

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Sexe : \_\_\_\_\_

Nom du père : \_\_\_\_\_

Nom de la mère : \_\_\_\_\_

Producteur : \_\_\_\_\_

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ CONFIRMATION (pour les chiens engagés)

Classe d'engagement :	Ouverte <input type="checkbox"/>	Intermédiaire <input type="checkbox"/>	Travail <input type="checkbox"/>	Champion <input type="checkbox"/>	Jeune <input type="checkbox"/>
Ne Concourant pas <input type="checkbox"/>	Elevage <input type="checkbox"/>	Lot d'Elevage <input type="checkbox"/>	Meute <input type="checkbox"/>	Puppy <input type="checkbox"/>	Vétéran <input type="checkbox"/>

### ATTENTION

**LES ENGAGEMENTS PAR FAX OU PAR E-MAIL NE SERONT PAS RETENUS.**

**Seuls les engagements internet PAYÉS sur le site [www.cedia.fr](http://www.cedia.fr) seront retenus.**

#### ENGAGEMENTS PAPIER :

**tout règlement libellé à l'ordre de Cedia sera retourné.**

**INSCRIPTION DE L'ÉTRANGER : règlement par virement uniquement :  
 IBAN FR7610206164010129474012061 SWIFT Code AGRIFRPP802**

#### TOUT RÈGLEMENT PAR ESPÈCES EST RIGOREUSEMENT INTERDIT

**Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 15 h 30**

**(si mon chien n'est pas classé)**

**ou avant 17 h 30 (si mon chien est classé, jusqu'au 4<sup>e</sup> Exc.)**

**et autorise la SCCA à utiliser toute photo prise lors de l'exposition.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la SCCA de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire :

### DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS

	jusqu'au 20/12/11	jusqu'au 15/01/12	Sommes adressées
1 <sup>er</sup> chien (catalogue compris)	38 €	45 €	
2 <sup>e</sup> chien	35 €	42 €	
3 <sup>e</sup> chien ou suivants (chacun)	32 €	39 €	
Puppy / vétéran (chacun)	28 €	35 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	14 €	14 €	
Meute avec 6 chiens en individuelle	70 €	75 €	
Chien supplémentaire dans la meute	15 €	20 €	
Carte accompagnateur (chaque)	_____ x 5 €		
Cage (chacune)	_____ x 10 €		
Total global			
<b>Réduction de 3 € sur chaque engagement pour les adhérents SCCA 2012 : n° _____</b>			-
Reste à verser :			
Par <input type="checkbox"/> Mandat <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> CCP Libellé au nom de la SC Champagne Ardennes			

**1<sup>re</sup> clôture des engagements : 20 DECEMBRE 2011**  
**Clôture définitive (tarifs majorés) : 15 JANVIER 2012**

Feuille à adresser à CEDIA - Exposition de Troyes

## RENSEIGNEMENTS A FOURNIR

pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

### CLASSE TRAVAIL

**Chien de Défense** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring
- soit un Brevet Campagne
- soit un Brevet Mondioring
- soit un R.C.I. mention classée (I.P.O.1)
- soit un Brevet de Pistage français
- soit un Brevet de recherche utilitaire
- soit un Niveau 3 pour le pistage F.C.I. sur 2 concours
- soit un test international de sauvetage
- soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

**Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux** : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> degré.

**Chiens Courants** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

**Spaniels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

**Retrievers** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB.

**Barbets** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> catégorie).

**Terriers** : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

**Teckels** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 pts ou un 3<sup>e</sup> prix.

**Chien d'Elan Norvégien - Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière** : Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon
- sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.
- TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. (Chien de Rouge de Hanovre et de Bavière) Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

**Chiens Nordiques de Traîneau** : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

**Lévriers** : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (**joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI**).

### CLASSE CHAMPION

Les titres de champion doivent avoir été homologués avant le 15 janvier 2012. Joindre obligatoirement photocopie du justificatif.

**ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.**

**Pour les engagements internet, les justificatifs sont à envoyer par fax (05 61 88 66 42) ou par mail : [champion@cedia.fr](mailto:champion@cedia.fr) ou [travail@cedia.fr](mailto:travail@cedia.fr)**

## Race unique, nutrition ciblée.



Royal Canin lance une nouvelle gamme dédiée aux Chiens de Race.

**BREED HEALTH NUTRITION** propose des aliments et programmes sur mesure pour 14 races. Teckel, Cocker, Cavalier King Charles, Labrador Retriever, Berger allemand, Bulldog anglais, Boxer...

Retrouvez vite l'aliment nutritionnel spécialement formulé pour votre chien en animaleries, jardinerie, magasins de bricolage, livres-services agricoles et chez les toiletteurs.

N°Azur 0 810 830 800

PRIX APPEL LOCAL

[www.royalcanin.fr](http://www.royalcanin.fr)

wonderbox © Ibisat © Inceur 1/2/2007

La Nutrition sur mesure pour Chiens de Race.

**ROYAL CANIN**  
BREED HEALTH NUTRITION